



Danskernes Historie Online

Danske Slægtsforskeres Bibliotek

Dette værk er downloadet fra Danskernes Historie Online

Danskernes Historie Online er Danmarks største digitaliseringsprojekt af litteratur inden for emner som personalhistorie, lokalhistorie og slægtsforskning. Biblioteket hører under den almennyttige forening Danske Slægtsforskere. Vi bevarer vores fælles kulturarv, digitaliserer den og stiller den til rådighed for alle interesserede.

Støt vores arbejde – Bliv sponsor

Som sponsor i biblioteket opnår du en række fordele. Læs mere om fordele og sponsorat her: <https://slaegtsbibliotek.dk/sponsorat>

Ophavsret

Biblioteket indeholder værker både med og uden ophavsret. For værker, som er omfattet af ophavsret, må PDF-filen kun benyttes til personligt brug.

Links

Slægtsforskerens Bibliotek: <https://slaegtsbibliotek.dk>

Danske Slægtsforskere: <https://slaegt.dk>

OLIVIER CLOTTU

JOSEPH JACOT GUILLARMOD (1603-1698)
LIEUTENANT-COLONEL
AU SERVICE DE DANEMARK

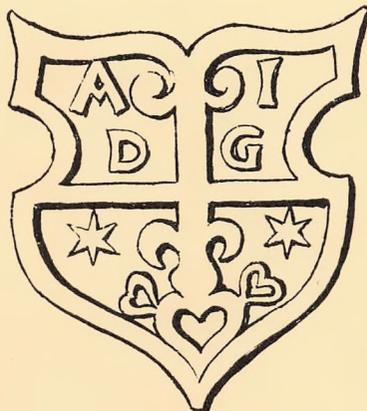




Fig. 1. Joseph Jacot Guillarmod (1603-1698), lieutenant-colonel au service de Danemark. - Portrait appartenant à M. Claude Jacot Guillarmod, château de Boiron, par Astaffort (Lot-et-Garonne).

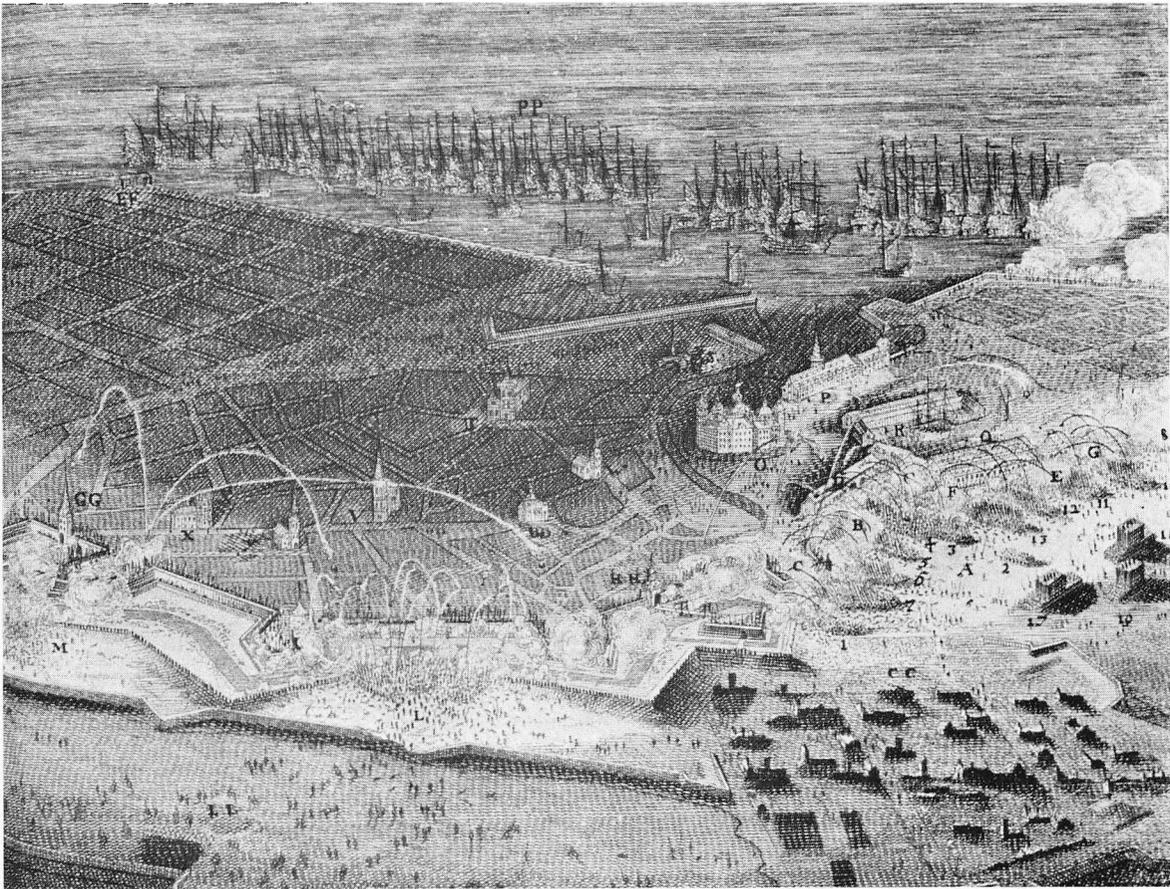


Fig. 2. Attaque nocturne de Copenhague par les Suédois, en février 1659. Jacot Guillarmod se trouve à l'endroit marqué par la lettre C. Gravure d'Erik Dahlberg extraite de Samuelis DE PUFFENDORF, *De rebus a Caroli Gustavo ... gestis libri septem*, Nuremberg, 1696.

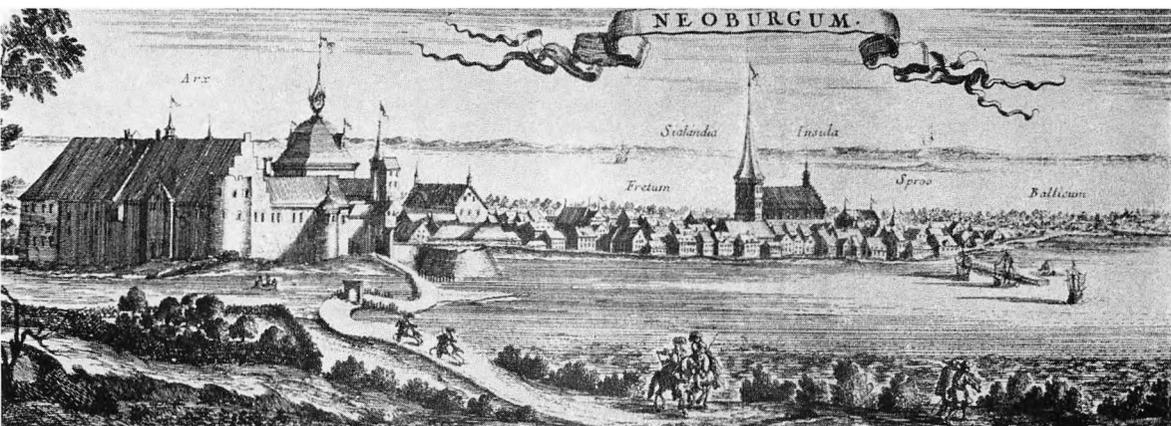


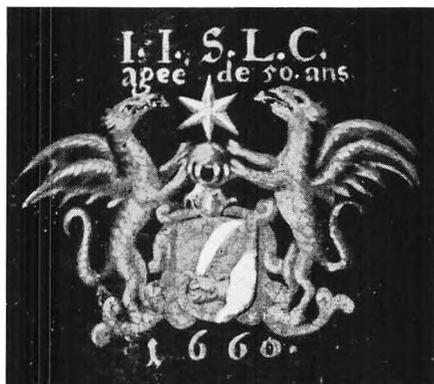
Fig. 3. Vue de Nyborg. Gravure extraite de l'œuvre de Puffendorf, 1696.



4



5



6

Fig. 4. Sceau du major Joseph Jacot Guillarmod, 1662.

Fig. 5. Sceau du major Joseph Jacot Guillarmod, dès 1664.

Fig. 6. Armoiries peintes sur le portrait du lieutenant-colonel Joseph Jacot Guillarmod, après 1671.

JOSEPH JACOT GUILLARMOD (1603-1698)
LIEUTENANT-COLONEL
AU SERVICE DE DANEMARK

JOSEPH JACOT GUILLARMOD (1603-1698) LIEUTENANT-COLONEL AU SERVICE DE DANEMARK

Si les historiens connaissent peu la carrière de cet officier neuchâtelois au service étranger, il n'en est pas de même de la famille Jacot Guillarmod chez laquelle le souvenir des prouesses de ce brillant militaire est encore vivant après bientôt trois siècles. La destinée de Joseph Jacot Guillarmod a été décrite moins de cent ans après sa mort par son arrière-petit-neveu, le notaire (secrétaire) Guillaume Jacot Guillarmod du Bas-Monsieur (1712-1804). Il y a probablement des exagérations et des embellissements dans ce récit dont le manuscrit est conservé dans les archives familiales. Les aventures lointaines et les succès honorifiques et matériels d'un des leurs devaient avoir un éclat merveilleux pour des montagnards jurassiens de ce temps. Même si les faits avancés par le « secrétaire » Guillaume Jacot Guillarmod ne peuvent être tous confirmés par des sources contemporaines, nous avons estimé juste de les mentionner, car ils contiennent certainement une part notable de vérité, leur narrateur n'étant né que quatorze ans après le trépas du lieutenant-colonel. L'important Fonds Jacot Guillarmod déposé aux Archives de l'Etat à Neuchâtel conserve de nombreux documents concernant notre personnage ; les Archives royales de Danemark, à Copenhague, possèdent 42 lettres et mémoires de Jacot Guillarmod, datées de 1662 à 1675 ; nous avons également relevé plusieurs actes utiles dans les minutes des notaires de Renan et de Sonvilier qui se trouvent aux Archives de l'ancien Evêché de Bâle à Porrentruy¹.

LES ANCÊTRES

La généalogie de la famille débute par Pierre Jacob vivant à la Sagne dans le premier quart du XVI^e siècle et mort avant 1528. Guillaume, son fils, épouse Anthoina Simonin, veuve de Pierre JeanRichard. Il procède, en 1541, à un accord avec les trois enfants du premier lit de sa femme². Anthoina Simonin lui a donné un fils unique Jean qui reconnaît ses biens en 1554. Jean Jacob obtient de la comtesse Isabelle de Challant et de Jean-Frédéric de Madrutz, son mari, le 7 octobre 1570, pour la somme de 25 écus d'or, des lettres d'affranchissement et de réception à la bourgeoisie de Valangin³. Abraham, fils dudit Jean Jacob, quitte la Sagne avec Guillaume

et Pierre, ses frères, à la fin du XVI^e siècle et s'établit sur les terres de l'évêque de Bâle. Les trois frères acquièrent des domaines à Clermont, sur la Montagne du Droit de Renan, aux confins de la frontière du comté de Neuchâtel, que l'évêque Christophe Blarer leur inféode en 1597. Ils sont dits Jacob dit Guilliamodz ou simplement Guilliamodz ; ce rappel du prénom de l'ancêtre permet de distinguer cette branche de la famille Jacob de celles existant à la Sagne ou au Locle. Abraham Guilliamodz a trois fils dont deux, Josué et Abraham, habitent Clermont comme lui ⁴. Pour trois écus d'or, Abraham, le fils, est reçu en 1617 paroissien de Saint-Imier, condition sociale de la majorité des Neuchâtelois établis dans cette partie de la seigneurie d'Erguel ⁵. Le 5 juin 1661, le gouverneur de Neuchâtel Jacques de Stavay-Mollondin lui accorde, comme à tous les descendants de Jean Jacob, son aïeul, contre paiement de la somme de 202 livres et demie faibles, « affranchissement et concession de franc bourgeois de Valangin ... pour remédier à la défectuosité de l'affranchissement du 7 octobre 1570 » ⁶. La fille du lieutenant Sandoz du Locle donne à Abraham cinq fils et six filles ; Joseph, l'objet de cette étude, est l'aîné de ces enfants ⁷.

JEUNESSE ET PREMIÈRE CARRIÈRE MILITAIRE (FRANCE ET VENISE)

Joseph est né en 1603 dans la maison de Clermont (fig. 9).

Quoy qu'extrêmement agreste et sans grande éducation, son Père Abram Guillarmod le fesant aller à une Ecole dans le voisinage, son maitre voulu le bâtre pour quelques mutineries, il se défendit chassa le maitre et ses écoliers de l'Ecole ; Il avoit a peine quatorze ans, sachant qu'il avoit un Père qui n'entendoit pas badinage, et qui avoit été instruit par le maitre de son cas, Il n'osa retourner chez lui, il erra une couple de jours et de nuits par la campagne jusqu'il passe un recruteur qui conduisoit une quinzaine de recrues, Il offrit d'aller avec eux pour le service de France ; Il étoit Grand fort et robuste et il prométoit bonne crüe, en effet il devin un des plus Grand et Gros homme de son tems.

C'est en ces termes que le secrétaire Guillaume Jacot Guillarmod (appelé J. G. dans la suite) décrit le départ du jeune soldat qui, comme le montre son portrait ultérieur, était un gaillard solidement charpenté. Nous ignorons tout de sa carrière militaire jusqu'au 12 août 1645, date à laquelle la régente Anne d'Autriche, au nom du roi Louis XIV, accorde « à nostre cher et bien amé le capp^{ne} Joseph Jacob », officier au régiment d'infanterie allemande de la Rocque-Bouillac, une des huit nouvelles compagnies dudit régiment (ce régiment, qui comptait jusqu'alors douze compagnies, en aura dorénavant vingt). L'an suivant, Jean de la Rocque-Bouillac, son colonel, promet de lui rendre les vingt-cinq hommes qu'il a empruntés à sa compagnie ⁸.

Il s'aquit bien de la réputation et de la Gloire pendant cette Guerre. Et dès que la paix fut faite, il négocia son Poste vint avec congé honorable faire une visite a ses Parrants...

C'est vraisemblablement à l'occasion de ce congé que le capitaine Joseph Jacob, âgé de 48 ans, se marie. En date du 15 octobre 1651, son père donne consentement à son union avec Catherine, l'une des filles de prudent Horry Paillet, de Montbéliard, et se fait représenter « pour l'accomplissement et perfection du mariage » par discret Abraham Sandoz, son beau-frère. Le contrat est passé le 24 octobre. Joseph Jacob, « natif de Clérimont en la Seigneurie de Valangin », est reçu bourgeois de Montbéliard le 16 juin 1652 et inscrit au Livre rouge de la ville⁹.

Marié, notre officier repart en campagne.

La Guerre s'étant allumé entre les Vénitiens et le Turc, il fut appelé à servir chez les premiers, ou il fit conster de sa capacité militaire et d'Intrépidité par des traits de Courage et d'ardiesse presque incroyables.

Aucune pièce d'archive, aucun récit contemporain ne donne d'indications sur les campagnes et les prouesses de Jacot Guillarmod au service de la République Sérénissime ; aussi devons-nous nous contenter du récit bien élogieux du secrétaire. En 1648, Zurich et Berne levèrent un régiment de dix compagnies pour le service de Venise sous les ordres du colonel Jean-Rodolphe Werdmüller. Un autre régiment avait également été levé par le colonel Escher quelques années auparavant. Ces régiments d'infanterie firent campagne au Péloponnèse et en Crète. Peut-être Jacot Guillarmod servit-il dans l'un d'eux ?

AU SERVICE DE DANEMARK

La paix faite entre les Vénitiens et le Turc et n'aimant point être oisif, les Gaires du Nord s'étant allumées entre la Suède et le Danemark, il avoit fait connaissance intime avec un officier de Distinction (Mr de Diesbache de Berne)¹⁰. Ils s'en furent a Copenhague avec bonne renommée et connoissance de ses exploits militaires.

La Suède et le Danemark, ennemis traditionnels, furent en conflits fréquents. La guerre dite de Tortensson, épisode de la guerre de Trente ans, se termina en 1645 par le Traité de Brömsebro très défavorable pour le Danemark qui dut abandonner à la Suède la province de Halland pour une durée de trente ans. Les deux guerres qui suivirent sont dénommées, au Danemark, guerres de Charles-Gustave. Frédéric III, roi de Danemark et

de Norvège¹¹, décidé à reconquérir les terres perdues, met sur pied ses troupes et recrute des officiers. Joseph Jacot Guillarmod entre à son service en 1657 ; il est incorporé comme capitaine au régiment de dragons de Gyldenløve, régiment désigné dès 1658 sous le nom de régiment des gardes de la Reine¹². En raison de son origine suisse, Jacot Guillarmod est généralement appelé Schwitzer.

La première guerre débute le 1^{er} juin 1657 et dure presque huit mois. Elle est déclenchée par Frédéric III, profitant de l'éloignement du roi de Suède Charles X-Gustave qui guerroye en Pologne. Le régiment de Gyldenløve remporte au début des succès appréciables en Scanie. Charles-Gustave, revenu en hâte, s'empare de la forteresse de Frederiksodde (aujourd'hui Fredericia), puis, en octobre, se rend maître de tout le Jutland. Grâce à un hiver très rigoureux, il peut franchir avec ses troupes les Belts recouverts de glace et, passant d'une île à l'autre, occupe successivement la Fionie, Lolland et le Seeland. Le 26 février 1658, à Roskilde, la Suède dicte un traité de paix très dur pour le Royaume de Danemark et Norvège, qui est contraint de lui céder les trois provinces scaniennes de Skane, Halland et Bleking, l'île de Bornholm ainsi que la province de Bohus et le diocèse de Trondhjem en Norvège.

L'existence même du Danemark fut mise en péril par la seconde guerre (6 août 1658 - 26 mai 1660). Sans avertissement, le roi Charles-Gustave débarque à Korsør sur le Grand Belt et, en quelques jours, investit Copenhague. La ville se défend farouchement, encouragée par Frédéric III auquel on prête la déclaration : « Je mourrai dans mon nid¹³ ». Le roi, ayant promis aux bourgeois leur parité avec la noblesse, obtient leur soutien total. Les troupes qui défendent Copenhague, fortes d'environ six mille hommes¹⁴, sont placées sous le commandement de Hans Schack qui est aussi gouverneur de la ville¹⁵. Les assiégés font plusieurs sorties heureuses de la forteresse. Nous savons par les documents de l'époque que le capitaine Jacot Guillarmod prend part avec son régiment à deux sorties réussies de la citadelle, les 13 et 23 août 1658. La flotte hollandaise, sous les ordres de l'amiral Opdam, vient à la rescousse, bat la flotte suédoise dans le Sund et ravitaille la ville. Décidé à en finir, Charles-Gustave renforce considérablement ses troupes et, dans la nuit du 10 au 11 février 1659, ordonne un assaut général de la forteresse. Cette attaque, événement capital de l'histoire scandinave, est repoussée ; mais le siège n'est pas levé pour autant. Jacot Guillarmod était placé dans une importante position avancée, en avant du rempart et du bastion de Gyldenløve sur laquelle les Suédois avaient concentré leurs principaux efforts (fig. 2, lettre C)¹⁶. Toutefois, de sa bravoure personnelle, rien n'a été transmis officiellement.

Le secrétaire J. G. comble cette lacune avec une fantaisie empanachée :

Il fut choisit pour être l'Emule de la Reine au métier des armes, laquelle devint une véritable amazonne à la Tête d'un Régiment des Dragons de la Reine dont elle fit son Lieutenant-Colonel. Les Dannois eurent cependant du dessous au commencement de cette Guerre au point que la Capitale fut assiégée en 1662 (en réalité, 1658), quelle fut presque réduite en sendre et a se rendre, sauf que le Roy et la Reine protestèrent qu'ils préféroient de mourir les armes a la main plutôt que de se rendre a leurs Ennemis. Ce fut dans cette furieuse crise que le Roi commandant d'un coté et la Reine avec son Emule d'un autre coté qui l'avoit rendüe tellement hardie et aguérie quelle fit des prodiges, les Suédois furent repoussés...

La reine Sophie-Amélie montait effectivement à cheval et fit preuve de courage lors du siège de Copenhague¹⁷. Le rôle joué par Jacot Guillarmod auprès d'elle paraît inventé de toutes pièces, sinon nettement exagéré. Ni le roi ni la reine, d'ailleurs, ne commandèrent les troupes danoises qui furent exclusivement sous les ordres de Schack¹⁸.

Le Jutland et la Fionie furent libérés durant l'année 1659 par des troupes brandebourgeoises et polonaises venues au secours du Danemark, et qui remportèrent une victoire importante près de Nyborg. Les puissances occidentales offrirent leur médiation. Les négociations furent laborieuses et aboutirent le 26 mai 1660 à la conclusion de la paix de Copenhague, le roi Charles-Gustave étant mort trois mois auparavant. Seuls le diocèse de Trondhjem et l'île de Bornholm sont rendus au Danemark.

Copenhague étant délivrée et la paix signée, le régiment des dragons de la Reine est mis en garnison, en partie au puissant château de Kronborg, en partie à la forteresse de Nyborg. Joseph Jacot Guillarmod, cantonné à Kronborg, est promu en 1661 au rang de major (chef d'escadron).

NYBORG

Le roi Frédéric III, voulant relever son pays dévasté par les guerres, commence par assurer ses moyens de défense et répare citadelles et forteresses.

L'un des plus anciens châteaux et bourgs royaux scandinaves, Nyborg en Fionie, bénéficiant d'un port sûr et d'une situation centrale sur le Grand Belt face au Seeland, fut le siège du Parlement danois de 1200 à 1413. La bourgade devint l'une des principales forteresses du royaume (fig. 3). Après 1660, elle fut restaurée, agrandie ; de nouveaux remparts furent élevés, une puissante porte fortifiée construite (la plus considérable du Danemark), des fossés creusés.

Durant douze ans, Joseph Jacot Guillarmod commanda en fait la forteresse de Nyborg, le colonel de son régiment, le comte de Holik, gouverneur des forteresses de Kronborg, lui faisant confiance. Les chefs effectifs de Jacot Guillarmod pour Nyborg étaient le Grand conseil de la Guerre à Copenhague et, surtout, le président de celui-ci, le général en chef de l'armée Hans Schack. La tâche de notre Suisse n'était certes pas facile. Ne sachant pas écrire, ne parlant ni l'allemand ni le danois, il dépendait entièrement de secrétaires et d'interprètes. Organisant les travaux de fortification, responsable de la garnison, il avait à lutter à la fois contre les lenteurs de l'administration, l'hostilité de son commissaire et l'obstruction égoïste des habitants de la ville. C'est le soutien sans réserve de « Monseigneur Schack, Comte et Chevalier des Ordres, Grand Connestable pour Sa Majesté le Roy de Dennemarc et Norweg, seigneur de Megeltundern (Mogeltonder) et Gramme (Gram), son bon patron », qui lui permet d'accomplir sa tâche. Aussi lui fait-il écrire souvent pour lui communiquer ses difficultés et demander aide et conseil. Nous connaissons vingt-sept de ses lettres, dont dix-sept datent de 1663, année de grande activité des chantiers ; elles sont écrites en allemand pour la plus grande partie, en danois ou en français. Nous tenterons, en analysant ces textes, de dépeindre la complexité de l'activité d'un commandant de forteresse au XVII^e siècle.

Joseph Jacot Guillarmod arrive à Nyborg le 17 janvier 1662. Après trois semaines déjà, désemparé, il demande du secours car ses pauvres soldats n'ont reçu qu'une solde insuffisante pour vivre par ces temps chers. Les domaines des nobles de l'endroit pourraient fournir la subsistance nécessaire à la garnison, mais les propriétaires ne sont autorisés à livrer leurs denrées qu'au commissaire local, et non à la troupe. Dans cette ville, on ne peut rien obtenir, ni même emprunter.

La situation ne paraît guère améliorée en octobre. Notre commandant dicte à son scribe la missive suivante :

Après avoir très humblement salué vostre excillense, je lui demande escuse si je prend la liberté de lui escrire ceille si pour suplié bien humblement quelle haye la bonsté de nous vouloir tous assister touschan nos quartyé de Neibourg parceque nos soldat son for mal losgé, vostre excillense saura que tous les eschevins de la ville ou Rathsheire nont aucun officié ni soldat dans leurs maison et encore beaucoup daustre maison qui tienne franche, et si tous estoit esquallement logé, les pauvre ne seroit pas incommodé comme ils sont ; et sela assisteroit beaucoup les soldat et mesment nous autres nous somme si estroitement logé que nous navons pas de lieux ou nous pouvions meistre aucun grains ou provision que nous devons apressant recevoir pournous et nos soldat. Sai pourquoi jai rescours a vostre excillense, atandant les bonne grasse de vostre excillense, je prirai Dieu pour la prospérité de toute la maison et sil plaisoit a vostre excillense quelle hait

la bonté de se souvenir du reiste du paymant de nos soldat touchant le travail, si faire se peut, nos soldat auroit un peu plus de courage qui nont pour achever se quil on commansé. Finisant je supli dereschef vostre excillense quelle demeure toujours mon bon patron comme sui et demeurerai touste ma vie de vostre excillense le plus ou austan obeissant serviteur et fidele officié.

Josep Jacop S M

Comme rien n'avait changé un mois plus tard, le major s'adresse au Grand Conseil de la Guerre, réclamant de meilleurs quartiers pour ses soldats qui sont obligés de loger à 6 ou 8 dans les maisonnettes des pauvres, alors que les bonnes maisons ne sont pas réquisitionnées. Un tiers seulement des hommes peut dormir dans un lit. Une part de la solde due à la troupe, s'élevant à 662 Reichstaler, n'est toujours pas arrivée. Les 33 chevaux utilisés pour les travaux de fortification n'ont que du foin comme nourriture, ce qui les débilité ; de l'avoine les remettrait sur pied. Enfin, le commissaire refusant d'accorder du bois de feu sans ordre supérieur, il serait urgent que le nécessaire soit fait car l'hiver est là.

En janvier 1663, le reste de la solde destinée à la garnison est enfin parvenu. Les travaux de fortification s'organisent. Le pont de bateaux prévu pourra être terminé dans quinze jours, si le temps le permet ; 150 arbres ont déjà été abattus pour fournir le bois nécessaire. Il faudra faire venir du fer de Copenhague, car on n'en trouve pas sur place. Il n'y a pas non plus de charbon pour forger les outils, le commissaire n'en voulant pas faire brûler sans ordre du ministère. Jacot Guillarmod fait dresser l'inventaire du matériel à disposition. Sur 272 bèches, 42 sont neuves, 135 utilisables, 95 irrécupérables ; des 542 pelles, 111 sont neuves, 378 utilisables et 53 irrécupérables ; des 389 pioches, 126 sont neuves, 252 utilisables et 11 irrécupérables ; 36 tombereaux et 392 brouettes sont à réparer entièrement.

Le mois suivant, le commissaire, malgré les ordres reçus, fait la mauvaise tête et refuse de livrer des véhicules. Les chevaux militaires, n'ayant ni harnais ni chars, ne sont guère utilisés ; les gens de l'endroit ont heureusement prêté dans une certaine mesure ce qui fait défaut. On ne trouve plus de paysans pour préparer le bois de charpente nécessaire. L'artillerie de campagne est bien arrivée.

D'autres préoccupations surviennent : le major-général Fuchs a une maîtresse qui a ordonné aux hommes stationnés à Nyborg de vendre le bétail et les chevaux pour se faire de l'argent. Jacot Guillarmod l'interdit absolument à moins que des instructions ne viennent du Conseil de la

Guerre. Puis, alors qu'il se rendait à Slipshavn pour examiner le pont, son cheval ayant glissé sur la glace, Jacot est précipité à terre, sa vieille plaie à la jambe s'est rouverte et le fait cruellement souffrir. Beaucoup de soldats sont d'ailleurs malades. La solde des hommes n'est de nouveau pas parvenue.

Les travaux se poursuivent. Le maître-charpentier s'est déplacé à Rygaard pour choisir les bois à abattre. On répare et confectionne nombre de brouettes, mais le millier prévu ne peut être exécuté en un an. Les soldats préparent des fascines mieux et davantage que les paysans. Les chevaux ont transporté plus de 120 troncs de bois pour baliser le canal. Le fumier nécessaire à la confection des digues est amené sur place. Il a fallu interrompre le pompage des eaux ; un système de pompage plus efficace, actionné par un moulin à vent, devrait être installé. Il faut également approfondir les fossés.

Deux nouvelles compagnies devant venir travailler aux fortifications, le maire de Nyborg écrit au major Schwitzer pour le prier de les loger hors de la ville, entre les murs de celle-ci et les bastions, aucune maison n'étant libre dans la cité. Les habitants seront ainsi préservés des ennuis provoqués par cette horde de gens de toutes espèces qui ne manqueraient pas de faire durant la nuit des dégâts aux propriétés des bourgeois. Il y aurait, d'autre part, de la place dans le château si la major-générale n'avait pas rempli les chambres de ses sacs de blé ; de même, dans les caves est entreposé du bois dont la moitié n'est bonne qu'à être jetée. Estimant que bon nombre de maisons de conseillers peuvent offrir un logement à ses soldats, le major refuse de donner suite à cette demande.

En décembre 1663, Jacot Guillarmod, fatigué et souffrant d'un bras, sollicite un congé de trois ou quatre mois pour se rendre dans sa patrie. Avant son départ pour la Suisse, il ira visiter son colonel à Kronborg pour s'entretenir avec lui. Il promet de revenir au Danemark. N'ayant pas obtenu satisfaction malgré l'appui du général Schack, il demande alors la permission de consulter un médecin à Copenhague pour son bras droit blessé depuis trois mois. Fait inattendu, notre major se trouve le 8 avril 1664 chez le notaire Borle à Renan où il passe convention avec son frère Guillaume au sujet des biens de leur frère Jean, absent du pays depuis dix-huit ans sans avoir donné de nouvelles. Il a donc finalement obtenu son congé.

De retour à Copenhague, le 24 octobre 1664, « Joseph Jacobsen Svisse, sergent-colonel du régiment des gardes à pied de la Reine » demande au roi qu'il porte sa pension au montant de celle d'un lieutenant-colonel jusqu'au moment où il obtiendra ce grade. Le roi accorde cette faveur le jour même. Après la mort de Frédéric III en 1670, son fils et successeur Christian V confirme la décision.

Abraham Jacot Guillarmod, le père, étant décédé en 1667, Joseph écrit à son frère Guillaume à Clermont :

Ayant ren[con]tré la commidité d'anvoyer le neveu Abreham (Gagnebin) au pay, je nay voulu manquer de vous escrire ce mot pour vous dirre que je suy esté fort mary lors que jay apris la mor de mon Père dont je prie Dieu journallement quil luy plaise avoir son âme, et aussi que navé en rien recogneut ma fille car je suis fort estonné pourquoy je n'auray pas heu mon lesgitisme non plus que les aultre car je ne suis pas un bastard, ces pourquoy j'espère dans peu de tems aller au pays, la ou estant je verré si le droict esté de me deheriter n'en ayant aucune occasiont que ce soit nonobstant que je suis plus riche que vous tous grace a Dieu mais je veux avoir mon droit car vous avez bien voulu avoir le vostre. En astand je ne laisseray que de vous donner avis des guerre qui se sont passé entre les Hollandois et les Anglois dont la paix en esté faicte aprésent non pas a nostre desavantage ny a celuy des Hollandois mais bien a celuy des Anglois car la dernier fois quil se sont battu il ont perdu plusieurs batteau et mesme de monde, et de plus leur ville de Londre qui a esté la plus grande partie brullé dont le nombre esté de 85 église et trente maison de guildes et de maîtrise et vingt mille maison ou habitoit plus de cinquante mille famille et lesglise de Saint Paul que lon tenoit pour lune des plus grande que ce puisse treuver sus la Chretienté avec les boutique les plus riche et les magasin les plus pourveux que ce puisse treuver en toute l'Angleterre. Enfin cet embrasement a esté si grand que de 98 parroisse quil y avoit dans la ville il ny en a heu que 12 qui ne soit esté touché du feut et qui nen naye resenti ses triste effet. Et l'on tient que cent million de livre sterlin ne suffiroit pas a la perte qui en a esté faicte. Vous feré mes humble baisemain a la sœur vostre femme et au petit Joseph et je demeureray tousiour vostre affectionné frère et serviteur.

Josep Jacop S M

Joseph Jacot Guillarmod est promu lieutenant-colonel au début de l'année 1671. Il se pourrait que ce soit à cette occasion que, selon le secrétaire J. G.,

la Reine lui faire son Porteroit en Grand (4 ½ pied sur 3 de large) pour l'envoyer à ses Parens (fig. 1) ... et s'ensuit la copie d'un sonnet en acrostiche que la Reine fit pour etre imprimé a Copenhague et mis a son Porteroit :

Jacot est cet heros, dont les exploit de Guerres
 On souvant repoussé la fureur des Suédois
 Soutenant leurs assauts, mis leurs soldat par terre
 Et bravé la valleur du plus Grand de leurs Rois
 Percé de mille coup, ainsi que devant Romme
 Horace arresta seul l'effort des ennemis
 Jacot rempli de cœur, dans le siècle que nous sommes
 Arresta les Suédois et en fuite les mis
 Copenhague, Neubourg et toute la province
 Obeissante au loix de Christian leur prince
 Benirent a jamais son illustre memoyre

Le Roy le regarda blessé de toute part
 Combattre en Alexandre au dessus des rempart
 Domt il luy fit honeur et le combla de Gloire ¹⁹.

Ces louanges hyperboliques durent faire rougir le vieux soldat qu'elles célébraient.

Désirant revoir sa femme et sa fille avant de mourir, Jacot Guillarmod demande au roi un congé en janvier 1671 pour se rendre auprès de sa famille. En juin, il n'est pas encore parti et s'apprête à faire une cure de bains pour sa santé, comme il le fait chaque année, et à conférer avec le général-major Holik, son colonel, à Kronborg. En novembre, il est arrivé chez lui en Suisse. Plaçant au mieux ses économies, il achète deux domaines, l'un sis à Clermont, d'un de ses cousins, l'autre, plus important, sis à la Chaux d'Abel, de sa sœur Marie, veuve de Samuel Gagnebin. Marie possédait avec ses enfants un grand « bien, maix et place, arrible et non arrible, Ensemble avec la maison et grenier sus assis, estant et gisant sur la Montagne du droit de Sonvillier, contenant environ 70 faux » qu'elle vend à son frère pour la somme de « trois mille écus foible monnoye de bon or en ducats de juste poids » ²⁰. Ce domaine portera dorénavant et jusqu'à aujourd'hui le nom de son nouveau propriétaire : Chez le Coronel, puis, la Coronelle ²¹.

A Francfort le 8 mars 1672, sur le chemin du retour au Danemark, Jacot Guillarmod manque la poste de Cassel et doit attendre huit jours celle qui suivra ; il s'en excuse auprès de son colonel. A fin mars, venant de Hambourg, il est arrivé à Nyborg. Epuisé par le voyage, il est obligé de se reposer quelques jours avant de pouvoir se rendre à Copenhague auprès du comte Schack auquel il apporte divers documents.

Une nouvelle guerre contre la Suède se prépare pour tenter de reprendre les provinces perdues. Le régiment des dragons de la Reine va être mobilisé. Jacot Guillarmod ne se sent plus la force de faire une campagne et écrit au comte Schack le 18 octobre 1674 :

Monseigneur, Les grande foiblesse et desbilité ou je me treuve a present m'oblige a me donner l'honneur a escrire ce mot pour le donner a cognoistre a vostre Excell. et le prier me faire la grace de considérer dans l'aage ou je suis a present de septante ans ou jen ay consumé dishuict au service de Sa Majesté ... je suis foible et incommodé et il mest du tout impossible de souffrir les incommodité qui me pourroit survenir en campagne dans laage ou je suis et dans les foiblesse ou je me treuve, car depuis que vostre Excell. est passé icy je suis tombé dans une foiblesse fort grande dont j'en tien le ly encorre a present et m'est du tout impossible de me pouvoir tenir a pied ou a cheval. Et de plus jay perdu plus des deux tier de la veu et de l'ouyr, ces pourquoy jay voulu humblement prier vostre Excell. me faire la grace sil esté possible, pourveux quil plaise a Sa Majestez,

de m'exenter de cette marche ou bien d'ordonner en ma place dans le Régiment un autre Lieutenant Colonel qui puisse mieux faire le service que moy car je nen nay aucunement les forces, ou sil plaict a sa Majestez et a vostre Excell. commander autre part ou je puisse celon mes forces, je le feray jusque a la dernier goutte de mon sanc...

Au début de décembre, Jacot Guillarmod, toujours alité, a été obligé de remettre sa charge de lieutenant-colonel et sa compagnie à un autre officier. Dès que sa santé le lui permettra, il s'établira à Copenhague comme le roi le lui a proposé. De 1675 à 1677, il habite effectivement Copenhague ; son souci essentiel est d'obtenir les soldes arriérées qui lui sont dues, et dont il a grand besoin pour vivre. Pensionné pour raison d'âge, il quitte le Danemark le 28 avril 1677.

Les armoiries portées par Joseph Jacot Guillarmod illustrent bien les charges qu'il a remplies. Le premier sceau qu'il ait utilisé date de 1662 (Josep Jacop Schwitzer Major) ; il porte un dragon passant, à la tête brochant sur une dague posée en barre ; cimier : une étoile à six rais (fig. 4). Dès l'année 1664, il se sert d'un cachet à l'écu au dextrochère mouvant d'un nuage et tenant un badelaire ; cimier analogue au précédent (fig. 5). On connaît encore un troisième sceau aux initiales I.I.S., appliqué sur dix lettres en 1662 et 1663, dont la signification nous échappe : l'écu à la bordure porte un rosier fleuri de trois roses, planté sur un mont de cinq coupeaux ; cimier : deux proboscides. Le grand portrait de notre officier a été décoré de ses armes formées en combinant ses deux sceaux ; elles sont : d'azur au dextrochère mouvant d'un nuage et tenant un badelaire, le tout d'argent ; cimier : une étoile d'argent à six rais ; supports : deux dragons au naturel (fig. 6). Les inscriptions qui accompagnent cette composition ont été ajoutées ultérieurement ; elles sont inexactes car, en 1660, Joseph Jacob Schwitzer, âgé de 57 ans, n'est que capitaine ²².

RETOUR AU PAYS

Revenu à Clermont, Joseph Jacot Guillarmod vit durant plus d'une année dans le ménage de ses frère Guillaume et neveu Joseph qui l'ont « nourry en pain et vin, viande et autres choses..., ont soutenu entièrement la despance de ses chevaux en foin et avoyne..., soutenu les frais de divers visites que gens d'honneur m'ont souvent rendus avec leurs chevaux et entretenus les gens de métier qu'il a heu de besoing..., ont blanchi ses linges, l'ont couchez, entretenus, gouvernez et servy en bon frère et neveu ». Très content de ses frère et neveu, il leur fait divers présents : une cuiller d'argent, un collet de buffle sans manches, une épée ayant la poignée et la

garde d'argent, un mousqueton de cavalier, un pistolet rompu et une paire de fourreaux. Considérant que son frère Guillaume est resté au foyer paternel, a bien travaillé, supporté les frais, peines et travaux de la maison, qu'il a soulagé son père durant sa vieillesse, il ratifie le testament de son père qui avait favorisé Guillaume et renonce à toutes autres prétentions²³.

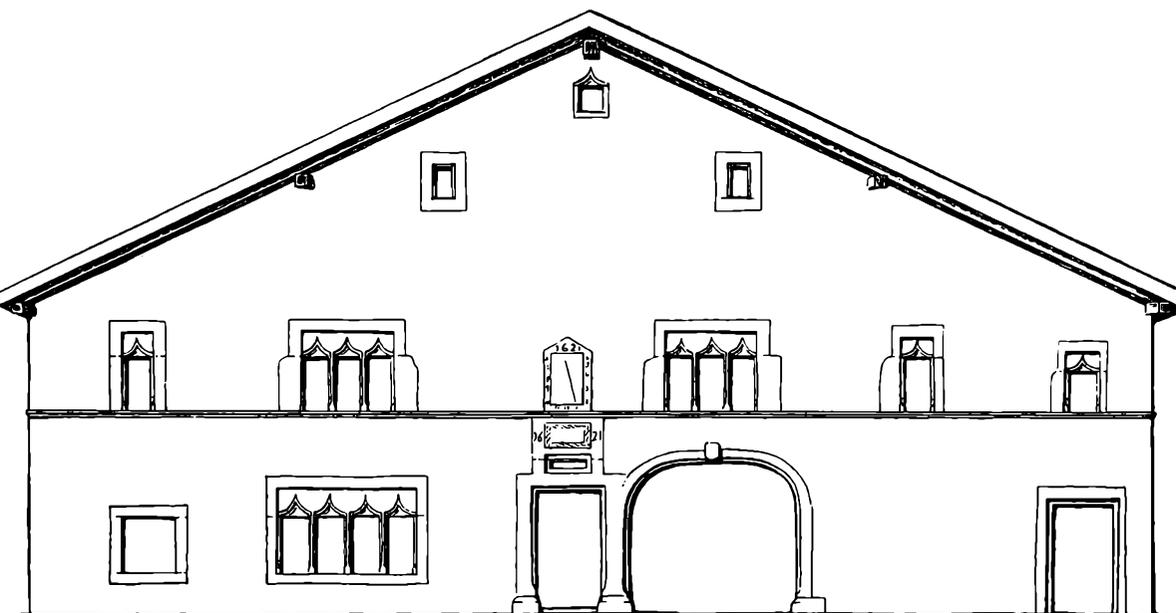


Fig. 7. La Coronelle, à la Chaux d'Abel.

Le lieutenant-colonel afferme en 1678 le rural de son domaine de la Chaux d'Abel avec « establerie, grenier et forge », avec les terres qui en dépendent, à Abraham Calame²⁴. Il transforme complètement la maison d'habitation. Le maçon et tailleur de pierre Pierre Brandt dit Gruerin, de Renan, ouvre de nombreuses fenêtres à meneaux et accolades gothiques dans la façade, déjà percée d'une porte datée de 1621 et surmontée d'un cadran solaire (fig. 7). Il construit une nouvelle cuisine dallée dont les voûtes sont portées par deux puissants piliers de roc (fig. 8). Les menuisiers Matthey et Jeanneret, du Locle, garnissent les chambres de lambris et dotent la grande salle du poêle d'un beau plafond à caissons aux panneaux marquetés. La ferme jurassienne est devenue le manoir d'un officier confortablement pensionné. Joseph Jacot Guillarmod y vivra une vingtaine d'années, recevant les notabilités du voisinage, châtelains d'Erquiel, maires

de Courtelary ou de Saint-Imier, ou des amis fidèles comme son frère Guillaume, de Clermont, et sa famille, son neveu, le chirurgien Abraham Gagnebin ou le pasteur Samuel d'Aubigné, de Renan.

Les soucis familiaux assombrissent, hélas, la vieillesse du lieutenant-colonel. Comme nous l'avons dit, il s'était marié tard avec Catherine Paillet de Montbéliard qui ne lui donna qu'une fille, Marguerite. Celle-ci épouse l'avocat Jean Vuillemenot, bourgeois de Montbéliard, juge, maire et prévôt d'Héricourt et de Châtelot pour le duc de Wurtemberg. Catherine Paillet n'a jamais voulu quitter Montbéliard et suivre son mari. Les époux Vuillemenot sont dissipateurs et négligents ; ils dilapident les biens familiaux. De Copenhague, Joseph Jacot Guillarmod écrit à son gendre le 10 avril 1676 :

J'ai appris avec beaucoup de déplaisir que vous vous gouvernez si mal en toutes choses, aussi à l'égard de ma femme avec laquelle vous êtes en procès au lieu de vivre en concorde et amitié avec votre belle-mère, et que vostre femme ma fille en fait aussy de mesme, ce qui est un grand crève-cœur et fort sensible d'entendre de telles choses en mes vieux jours, moy qui ne devois espérer que de l'amitié et bienveillance de vous et de vostre femme pour qui j'ai tant d'amitié et de bienveillance. En sorte que j'ai toujours fait mon possible pour vous amasser du bien. Et ce pendant je me trouve frustré de toutes mes espérances. Encore une fois ce m'est un grand crève-cœur et m'afflige en sorte que j'en suis tout malade... Toutes ces considérations m'obligent a vous oster absolument tout le pouvoir que je vous ai donné en vertu de la procuration laquelle j'annule dès à présent pour tous mes bien tant en Suisse qu'à Montbéliard. C'est pourquoi j'en ai escrit à Messieurs du Conseil et à Monsieur le Chastelain d'Erguel à qui j'ay envoyé une procuration afin d'ordonner que vous n'avez plus rien à dire ni à tourmenter ceux qui sont sur mes biens car vous n'y avez plus à faire. Et comme c'est du bien que j'ai gagné et qui ne me provient ni de père ni de mère j'en peux disposer comme il me plaist sans crainte de blâme. Cependant par une grâce paternelle je vous laisse la jouissance de la demeure de ma petite maison de Montbéliard, à condition que vous y ferez les réparations nécessaires. Pour ce qui est de mon coffre si vous en avez ôté quelque chose, soit pièces d'or, argenterie ou autres nippes, je veux et entend que vous les rendiez à ma femme pour les remettre dans le coffre. Et je vous laisse aussi, aussi longtemps que je serai absent du pays, le tiers du revenu et dîme de Mandeurre et le tiers de la vendange des vignes que j'ay en Bourgogne, à condition que vous payerez le tiers de tout ce qui est nécessaire dans lesdites vignes et j'ordonne à ma femme qu'au cas ou vous ne le payeriez pas de retenir autant de vendange qu'il sera nécessaire pour se rembourser.

Le messenger qui est venu me trouver a été en chemin exactement trois mois. Il a du faire beaucoup de détours et a mesme été en Angleterre. Mais je savais déjà vostre mauvaise conduite. J'ai reçu les lettres que vous m'avez écrites depuis un an ; elles sont arrivées toutes ensemble. Je partirai pour le pays d'abord que les chemins seront libres. A présent les chemins sont fort difficiles à cause des troupes et des troubles. Il faudra que j'aïlle d'icy en Hollande et de là en Angleterre pour rentrer au pays et cela à cause des guerres d'Allemagne...

Le même jour, Joseph « Jacob de Guillimo » donne procuration devant messire Hugues de Terlon, ambassadeur extraordinaire du Roi de France en Danemark, à Jean-Henry Thellung de Courtelary, châtelain d'Erguel, pour retirer tous ses biens sis en Erguel des mains de sa femme, de sa fille et de son gendre, et pour désigner un administrateur qui, en cas de mort de Jacot Guillarmod ou de ses enfants, remettra ses biens à ses petits-enfants ou, à défaut de ceux-ci, aux descendants de son frère Guillaume ou de ses sœurs. Le revenu de sa métairie de Clermont servira à assister les pauvres de sa famille ou du voisinage²⁵.

Catherine Paillet, toujours endettée, remet en gage, à Pierre Borle, de Renan, le 25 février 1678, pour garantir les 47 écus qu'elle lui doit, de la vaisselle d'étain portant sa marque ou celle de son père, un gobelet d'argent à la marque du lieutenant-colonel Jacot, de la batterie de cuisine, de la literie, deux oreillers de bonne plume avec taies de futaine garnies de

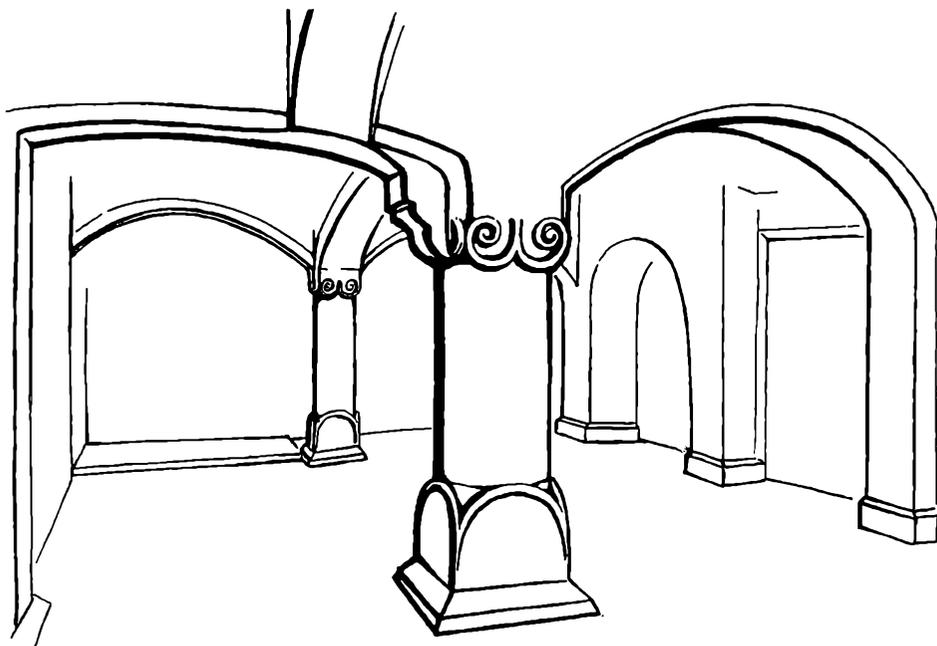


Fig. 8. Cuisine de la Coronelle.

Limoges et un coffre en noyer²⁶. Elle va même jusqu'à assigner son mari en cour de justice épiscopale le 22 novembre de la même année, lui réclamant sa part des acquêts conjugaux depuis 1651. Elle est déboutée vertement par la Cour, car sa dot de 500 francs fixée par contrat de mariage n'a jamais été payée. Le Conseil de Montbéliard atteste l'imperfection de sa vie et sa

prodigalité pendant l'absence de son mari en guerre en pays étrangers, dissipant non seulement ses propres biens, mais aussi ceux de son époux provenant de son épargne militaire ; elle a engagé sa vaisselle d'argent et autres meubles à elle confiés par son mari. La sentence stipule que Catherine n'aura pas droit aux acquêts faits par le lieutenant-colonel en guerre au péril de sa vie et auxquels elle n'a nullement contribué ; elle rendra à son mari la maison et le verger de Montbéliard qu'il avait achetés à sa belle-mère ; elle restituera enfin les objets engagés, si cela est possible. Son époux lui versera une pension annuelle de trois pistoles et de quatorze quarts de blé, cela aussi longtemps qu'elle se conduira bien.

Les années passent. Vieillard moralement seul, Joseph Jacot Guillardmod, songeant à la mort, ordonne en 1682, en présence de son ami le pasteur Samuel d'Aubigné,

qu'après son décès la somme de cent escus foybles existante dans son coffre en espèces de ducats soit donnée aux pauvres le jour de sa sépulture ou le lendemain, de deux autres cents escus foyble en mesmes espèces soit gardée en mise en fonds de revenu annuel pour les pauvres de Clermont universellement et aux pauvres qui sont membres de l'église de Renan du matin...²⁷

L'heure du départ est pourtant loin d'avoir sonné. Plus robuste qu'il ne paraissait au moment de sa retraite, le lieutenant-colonel vivra encore seize ans. Il oublie ses griefs à l'égard de sa proche famille. En 1693, il cautionne encore sa fille Marguerite Vuillemenot qui emprunte cent écus blancs à Tite, fils de Samuel d'Aubigné, pour l'avancement des études de son fils²⁸. Il meurt en 1698 et est enseveli dans le temple de Renan sous une dalle armoriée portant l'inscription suivante :

« Cy gist Noble et généreux Joseph Jacot dit Guillamo de Clermon Lieutenant Collonel mais a commandé pour Collonel au service de Sa Majesté de Danemark et a aussi été Commandant de la ville de Nibour en Fune, âgé de 95 ans, est mort au Seigneur et a été enseveli le 7^e jour d'octobre 1698. »²⁹

Joseph Jacot Guillardmod avait rédigé ses dernières volontés douze ans auparavant, le 9 juillet 1686, et avait donné à sa fille Marguerite sa vigne de Mandeurre, près Montbéliard, contenant environ 25 ouvriers ; à ses petites-filles, Anne-Judith, Marie-Marguerite et Catherine-Elisabeth Vuillemenot, son verger proche la porte Saint-Pierre appelé le Gravier, un jardin à Neufville et une chenevière gisant au bord du Costoy, le tout « rière » Montbéliard, ainsi qu'une tasse d'argent ; à Jean-Georges Vuillemenot, son petit-fils, ses dîmes, des vêtements et une boutonnière d'argent neuve ; à son frère Guillaume Jacot Guillardmod, un gobelet d'argent avec

ses armes qui devra rester dans la famille, être hérité de père en fils « pour mémoire à perpétuité » ; au maire Béguelin, de Courtelary, son cheval ; au maire Beynon, de Saint-Imier, son « moulin d'horloge » ; à David Dumond, son valet, quatre écus blancs ; à Madeleine Perrelet et à sa nièce Marguerite Gagnebin, ses servantes, à chacune 100 écus faibles, etc. Il institue sa fille Marguerite, son gendre Jean Vuillemenot et leurs enfants, ses héritiers universels⁸⁰.

Au moment de sa mort, le lieutenant-colonel Jacot Guillarmod ne possédait plus grand chose. Il avait dû hypothéquer tous ses biens pour payer les dettes des Vuillemenot. Nous concluerons cette étude en citant son petit-neveu, le secrétaire, auquel nous avons déjà emprunté plusieurs récits :

Il vint mourir dans sa patrie chargé de richesse, d'honneur et de gloire, n'ayant eu qu'une fille qui se noya dans le faste et engloutit les richesses de son digne père qui en vit la fin radicalement.

Olivier CLOTTU.

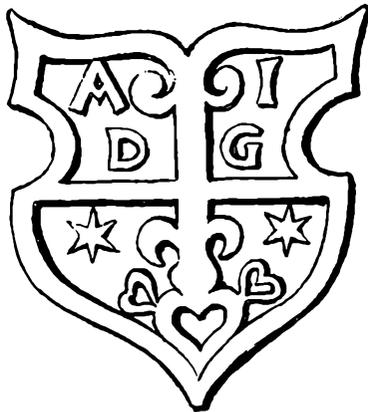


Fig. 9. Ecu sur la clé d'arc de la porte de grange de la maison de Clermont. Abraham Jacob dit Guilliamodz. Début du XVII^e siècle.

NOTES

¹ Nous tenons à honorer la mémoire de feu M. Henry Bruun, directeur des Archives royales de Danemark, à Copenhague, auquel nous devons les renseignements sur les guerres qui opposèrent le Danemark à la Suède et, surtout, ceux qui concernent la carrière de Jacot Guillarmod au Danemark. Il nous a adressé les xérocopies des documents qui sont à la base de cette étude et les photographies des gravures et sceaux qui l'illustrent. Nos remerciements pour leur aide bienveillante vont également à MM. Alfred Schnegg, archiviste de l'Etat à Neuchâtel, instigateur de ce travail, et André Rais, directeur des Archives de l'ancien Evêché de Bâle à Porrentruy.

² Archives de l'Etat, Neuchâtel. Amey Gallon, not., vol. III, fol. 216.

³ Fonds Jacot Guillarmod, Archives de l'Etat, Neuchâtel.

⁴ Le troisième fils, David, retourné à la Sagne, est le père de David, ébéniste connu établi à Serrières.

⁵ Fonds Jacot Guillarmod.

⁶ *Ibid.* Les lettres de 1570 étaient contestées en raison de l'illégitimité de la souveraineté des Madrutz. Ces concessions furent par ailleurs, aussi bien en 1570 qu'en 1661, une intéressante source de revenus pour le prince. Les généalogies des bénéficiaires de l'affranchissement se trouvent dans le recueil intitulé *Les Descendances des nouvelles Bourgeoisies. 1660-1661*, dressé par Abraham Robert et déposé aux Archives de l'Etat, à Neuchâtel (fonds de la bourgeoisie de Valangin).

⁷ Parmi les fils, Abraham et Daniel meurent jeunes sans postérité, Jean quitte le pays en 1637, Guillaume, seul, a une descendance nombreuse ; des filles, Marie et Judith épousent Samuel et Moÿse Gagnebin (ce dernier, aïeul des médecins et naturalistes connus). Eve est la femme de Jean Jacot, Blaisa, de Jacob Robert, Madeleine, d'Isaac Rassine et Pernon, de Jacques Sagne.

⁸ Fonds Jacot Guillarmod. Brevet original signé par Michel Le Tellier. Lettre autographe de Jean de la Rocque-Bouillac.

⁹ *Ibid.* Procuration établie le 15 octobre 1651 par le greffier David Pétremand de Sonvilier. La famille Paillet, originaire du val de Montreux, actuellement territoire de Belfort, avait été reçue bourgeoise de Montbéliard en 1507. Le sceau de Horry Paillet porte un cœur brochant sur une flèche mise en pal, accompagné en chef de deux roses et en pointe de trois étoiles.

¹⁰ Peut-être Nicolas de Diesbach, né en 1610, colonel au service de France, mort en Hollande.

¹¹ Frédéric III (1609-1670), fils de Christian IV, roi de Danemark, épouse Sophie-Amélie de Brunswick-Lunebourg.

¹² Ulrik Christian Gyldenløve (1630-1658), fils illégitime du roi Christian IV, officier de cavalerie méritant, commandant le régiment qui porte son nom, prend part à la défense de Copenhague, mais meurt de maladie avant la grande attaque de la capitale. Après sa mort, le nom de son régiment est changé en « Dronningens Livreregiment » (régiment des Gardes de la Reine), pour le récompenser de sa conduite valeureuse durant le siège de Copenhague.

¹³ Parole du Livre de Job, chap. 29.

¹⁴ La composition des forces qui défendent la ville assiégée est approximativement la suivante : milice bourgeoise, 2000 hommes ; étudiants et artisans, 1000 ; cavalerie (garde du roi), 600 ; dragons, mélange d'infanterie et de cavalerie (régiment de Gyldenløve), 400 ; infanterie, 2000.

¹⁵ Hans Schack (1609-1676) appartient à une famille noble du Slesvig.

¹⁶ Protocole de l'époque publié dans *Nythistorisk Tidschrift*, vol. 5, 1854, p. 278 : « Dans le demi-boulevard était le major Schwitzer avec une compagnie de dragons. »

¹⁷ Sophie-Amélie de Brunswick-Lunebourg (1628-1685) épouse en 1643 le roi Frédéric III. Elle a laissé un mauvais souvenir, malgré son attitude courageuse durant le siège de Copenhague. On lui reproche son ambition, son goût du faste et sa cruauté envers Léonora-Christine, demi-sœur de son époux.

¹⁸ Tout est inexact dans ce que son imagination mythomane fait écrire au secrétaire J. G. : « Le général commandant l'armée danoise fut emporté d'un coup de canon, il lui fut ordonné (à Joseph J. G.) de commander l'armée qui Remporta la victoire complète, ensuite de quoi le Roy ajouta le Bâton de commandant dans l'écusson de nos Armes. »

¹⁹ Le manuscrit de ce sonnet est tracé d'une écriture contemporaine du portrait, très parente de celle de Jacob Borle, de Renan, le notaire du lieutenant-colonel dès 1671. Ce tabellion a-t-il recopié le sonnet, ou en est-il l'auteur ?

²⁰ Archives de l'ancien Evêché de Bâle, Porrentruy. Jacob Borle, not., 15^e minutaire, actes des 15 et 18 novembre 1671.

²¹ L'histoire de la Coronelle et de ses propriétaires successifs a été publiée par Marius Fallet dans les *Actes de la Société jurassienne d'Emulation*, 1939, pp. 77 à 94.

²² Olivier CLOTTU, *Armoiries d'un officier suisse au service de Danemark. Archivum heraldicum*, 1969, p. 76. Le sceptre posé en pal à côté du dextrochère armé n'apparaît dans les armoiries Jacot Guillarmod qu'à la fin du XVIII^e siècle.

²³ Archives de l'ancien Evêché de Bâle, Porrentruy. Jacob Borle, not., 20^e min., acte du 11 juin 1679. L'épée à poignée d'argent est encore conservée dans la famille Jacot Guillarmod.

²⁴ *Ibid.* 20^e min., acte du 10 décembre 1678.

²⁵ Fonds Jacot Guillarmod. Lettre de procuration signée à Copenhague par Terlon et Jacot Guillarmod, qui apposent leurs cachets, et par les témoins qui sont Jean Mahon, marchand français, Claude Pettermann, natif de Neuchâtel, Jonas Borle, natif de Renan. Le dernier témoin, David Gagnebin, de Renan, a déclaré ne savoir signer ; il est vraisemblablement le neveu du lieutenant-colonel.

²⁶ Jacob Borle, not., 20^e min.

²⁷ *Ibid.* 22^e min., acte du 7 juin 1682.

²⁸ *Ibid.* 27^e min., acte du 28 août 1693.

²⁹ Fonds Jacot Guillarmod. Relevé de l'épitaphe fait par le notaire A. L. Borle le 20 janvier 1797. La pierre tombale n'existe plus aujourd'hui.

³⁰ Nous n'avons pu retrouver l'original de ce testament reçu par le notaire Jean-François Beynon, de Saint-Imier, et transcrit par Marius Fallet dans son histoire de la Coronelle. D'après le secrétaire J. G., Jean-Georges Vuilleminot devint avocat, et ses sœurs vécurent à la cour de Stuttgart.